

Restauration scolaire 2026-2027

Guide pas-à-pas Familles



Se connecter et effectuer une demande d'inscription à la restauration scolaire 2026-2027

Table des matières

Introduction	2
1. Parcours inscription pour les familles	3
1.1 Accéder au portail d'inscription et s'y connecter	3
1.2 Renseigner une demande d'inscription à la restauration scolaire	5
1.2.1 Présentation.....	5
1.2.2 Informations sur l'élève et sa scolarité.....	6
1.2.3 Informations tarification	8
1.2.4 Informations de paiement	10
1.2.5 Rubriques à valider	13
1.3 Etape de confirmation et envoi de l'inscription	14
1.4 Les différents statuts de la demande	17
2. Changements de situation d'un élève	19
2.1 Changement d'informations sur le payeur	20
2.2 Changement de régime/forfait de l'élève	20
3. Changement de collège de l'élève.....	21
4. Assistance pour les familles	21

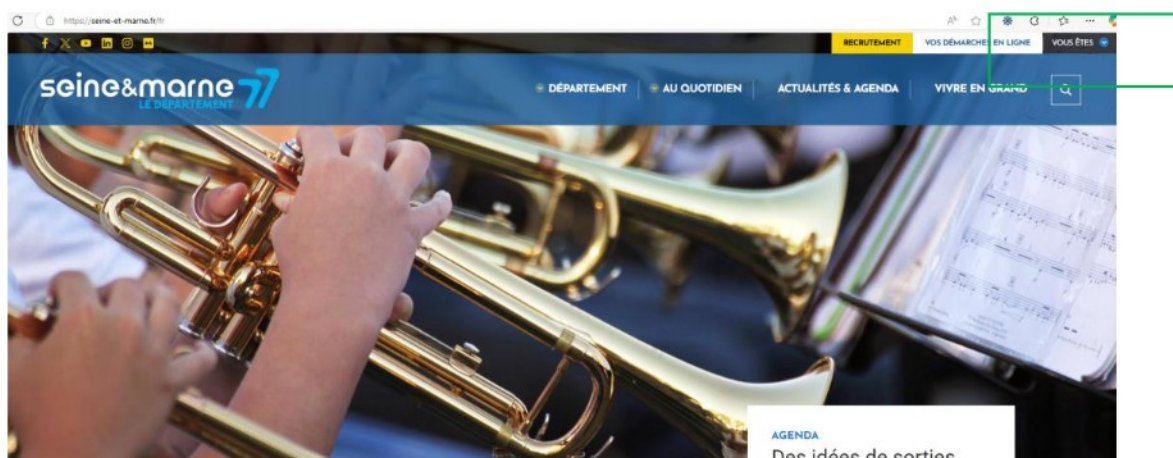
Introduction

Ce document présente les étapes à suivre pour la connexion au portail de démarches 77 en ligne et les demandes d'inscription à la restauration scolaire 2026-2027 pour les familles et les foyers.

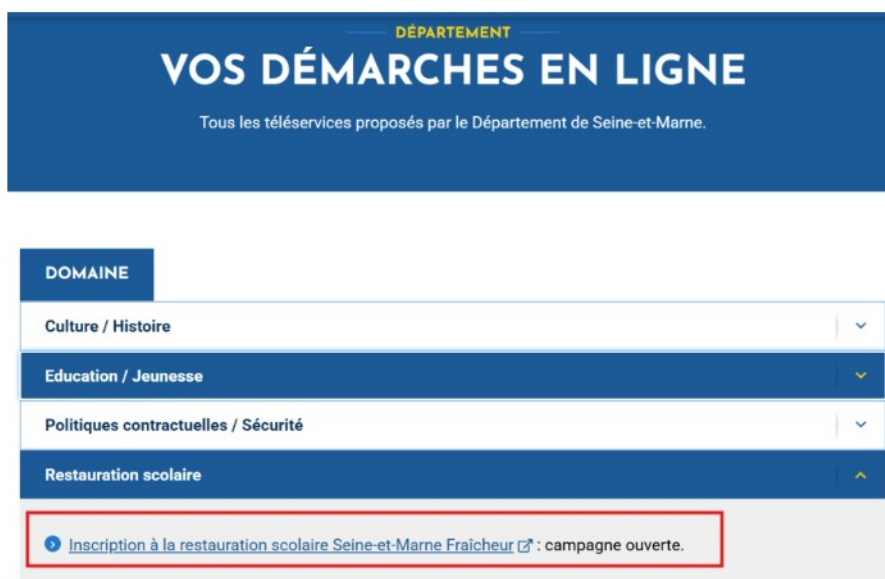
1. Parcours inscription pour les familles

1.1 Accéder au portail d'inscription et s'y connecter

Le portail d'inscription est accessible depuis le site du département <https://seine-et-marne.fr>



Rubrique « Vos démarches en ligne » <https://seine-et-marne.fr/fr/vos-demarches-en-ligne>,
Sous rubrique « Restauration scolaire »



Ou directement depuis l'adresse suivante : vosdemarches.seine-et-marne.fr

Vos démarches en ligne

Bienvenue sur le portail usagers du Département de Seine-et-Marne



Conçu pour simplifier la vie des particuliers, des associations, des collectivités et des sociétés, ce portail innovant vous permet d'ouvrir un compte et de bénéficier de nombreux téléservices en ligne, disponible sur Internet, 24h/24, à partir de n'importe quel support : ordinateur, tablette, smartphone.

Message à l'attention des communes de moins de 2 000 habitants :

Fonds d'Équipement Rural (financement des projets d'investissement en milieu rural) : les modalités de déroulement de la campagne FER 2026 seront annoncées après le vote du budget, qui aura lieu lors de la séance du Conseil Départemental du 14 avril 2026.

Se connecter

Mot de passe oublié

Un problème de connexion ?

Merci de contacter le 01.64.14.77.77

Vous n'avez pas encore de compte ?

Créer un compte

Si l'élève était déjà demi-pensionnaire au cours de l'année scolaire 2025/2026, le responsable légal demandeur initial de l'inscription 2025/2026 peut se connecter avec ses identifiants via la rubrique « J'ai déjà un compte ». Un formulaire d'inscription prérempli lui sera alors proposé.

En cas d'oubli du mot de passe, il est possible de demander la réinitialisation de celui-ci en cliquant sur « Mot de passe oublié ».

Si l'élève n'était pas demi-pensionnaire en 2025/2026, ou s'il a été inscrit par un autre canal que le formulaire numérique, la famille devra créer un compte en sélectionnant « Créer votre compte personnel ».

Lors de cette création, un lien d'activation sera envoyé à l'adresse e-mail renseignée afin d'activer le compte. Il est donc essentiel de saisir correctement cette adresse pour garantir la bonne réception du lien.

En cas d'erreur de saisie, la famille devra contacter inscriptionrestau@departement77.fr afin de procéder à la suppression du compte et en recréer un nouveau.

Attention : un seul compte peut être créé avec les mêmes nom, prénom et date de naissance. Si le représentant légal dispose déjà d'un compte mais souhaite modifier une adresse e-mail devenue inaccessible, il convient de contacter inscriptionrestau@departement77.fr ou le 01 64 14 77 77 afin d'en demander la mise à jour.

1.2 Renseigner une demande d'inscription à la restauration scolaire

Une fois connecté au portail en ligne :

1. Le formulaire d'inscription est disponible en cliquant sur le téléservice « 2026/2027 : inscription à la restauration scolaire (fraicheur)»

DÉMARCHES EN LIGNE

Simplifiez vos démarches en explorant la liste des services en ligne, conçue pour vous offrir un accès pratique et rapide à toutes les fonctionnalités administratives dont vous pourriez avoir besoin. Économisez du temps en effectuant vos démarches depuis chez vous, grâce à une interface claire et accessible.

LES SERVICES POUR LES PARTICULIERS


Les services Restauration scolaire

- Inscrire un enfant à la restauration scolaire
- Modifier les informations du payeur de la restauration scolaire de votre enfant
- Modifier le forfait de votre enfant à la demi-pension
- Consulter les récapitulatifs mensuels de votre enfant

Mon espace restauration 2025-2026



VOS DERNIÈRES DEMANDES

	N° DEMANDE 312871	DATE DE CRÉATION 14/04/2026 12:11	BÉNÉFICIAIRE Pierre Martin	A finaliser
	NOM DE LA DEMANDE 2026-2027 : Inscription à la Restauration Scolaire (Fraicheur)	STATUT Brouillon		

1.2.1 Présentation

Dans le cadre d'une réinscription via le compte du demandeur de l'année précédente, un formulaire prérempli est mis à disposition. Il convient alors de cliquer sur « à finaliser ». Les informations renseignées doivent **impérativement être vérifiées et mises à jour** par le demandeur tout au long du formulaire si elles ne sont plus exactes.

MON TABLEAU DE BORD > MES DEMANDES > CRÉATION D'UNE DEMANDE

DEMANDE 2026-2027 : INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE (FRAICHEUR)

Une ou plusieurs demandes 2026-2027 : Inscription à la Restauration Scolaire (Fraicheur) sont actuellement en cours, veuillez cliquer sur le bouton 'À finaliser' pour la terminer

Créer une autre demande



N° DEMANDE
312871

DATE DE CRÉATION
14/04/2026 12:11

NOM DE LA DEMANDE
2026-2027 : inscription à la
restauration scolaire (fraicheur)

BÉNÉFICIAIRE
Pierre Martin

À finaliser

Dans le cadre d'une inscription (nouvel élève au collège ou dans le département, 3ème redoublant, nouveau parent demandeur), le formulaire s'ouvre directement ou bien il faudra appuyer sur "créer une autre demande" en haut de la page.

MON TABLEAU DE BORD > MES DEMANDES > CRÉATION D'UNE DEMANDE

DEMANDE 2026-2027 : INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE (FRAICHEUR)

Une ou plusieurs demandes 2026-2027 : Inscription à la Restauration Scolaire (Fraicheur) sont actuellement en cours, veuillez cliquer sur le bouton 'À finaliser' pour la terminer

Créer une autre demande



N° DEMANDE
312871

DATE DE CRÉATION
14/04/2026 12:11

NOM DE LA DEMANDE
2026-2027 : inscription à la
restauration scolaire (fraicheur)

BÉNÉFICIAIRE
Pierre Martin

À finaliser

Après l'ouverture du formulaire,

- La famille doit renseigner le collège dans lequel l'élève doit manger

SUIVANT →




- Cliquer sur pour passer à la suite

ENREGISTRER

PS : si la demande doit être continuée plus tard, il faut alors cliquer sur pour sauvegarder les données déjà renseignées.

Il appartient à la famille de vérifier l'exactitude de l'ensemble des informations avant validation et passage à l'étape suivante.

2026-2027 : INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE (FRAICHEUR)

 Demande N°312704 (Brouillon)	 Demandeur :
	 Bénéficiaire :

ÉTAPE - PRÉSENTATION INSCRIPTION 2026-2027

Bienvenue :

Ce téléservice permet d'inscrire ou de réinscrire votre enfant à la restauration scolaire du Département.

Merci de remplir, compléter et vérifier vos informations, sans quoi votre enfant ne pourra pas accéder au self cette année.

Si votre enfant possède un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) avec panier repas, il n'est pas nécessaire d'inscrire votre enfant.

Lors du remplissage de ce formulaire, les informations et documents suivants vous seront demandés :

- Le numéro INE (Identifiant National Élève) de l'élève, présent sur les bulletins scolaires ou sur le document transmis par l'école élémentaire.
- Votre attestation de quotient familial CAF/MSA d'avril 2026 OU votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024.
- Votre RIB, si vous choisissez un paiement par prélèvement, ou une attestation de domicile de moins de 3 mois pour un autre mode de paiement.

Contacts :

Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce formulaire, merci de nous de contacter :

- à l'adresse email inscriptionrestau@departement77.fr,
- ou d'appeler le 01.64.14.77.77, du lundi au vendredi de 8h à 18h sans interruption.

Conditions d'accès

Année scolaire concernée par l'inscription :

2026-2027

Collège pour 2026-2027 * :

AVON - LA VALLEE

IMPORTANT : ce collège propose uniquement le forfait 4 jours demi-pension.

ASE, foyers, associations... :

Si vous souhaitez inscrire un enfant hébergé en Association/Foyer, n'utilisez pas ce formulaire d'inscription. Un formulaire dédié est disponible, sélectionnez votre entité en préalable en page d'accueil.

Pensez à enregistrer :

Le bouton "ENREGISTRER" permet d'enregistrer les valeurs que vous avez renseignées.

Le bouton "SUIVANT" enregistre et passe à l'étape suivante si tous les champs obligatoires ont été renseignés.

ENREGISTRER

SUIVANT →

1.2.2 Informations sur l'élève et sa scolarité

ÉTAPE – ELÈVE, RESTAURATION SCOLAIRE

Identité de l'élève

INE de l'élève (Identifiant National Elève) * :

Cet identifiant est composé de 9 chiffres et 2 lettres.

Il se trouve sur un bulletin scolaire si votre enfant est déjà scolarisé au collège, ou sur tout document fourni par le directeur de l'école primaire de votre enfant.

Nom de l'élève * :

Prénoms de l'élève * :

Vous pouvez ajouter l'ensemble de vos prénoms, séparés par une virgule (,)

Date de naissance de l'élève * :

Vous avez la possibilité de saisir directement la date de naissance dans le champ.

Restauration scolaire

Niveau pour 2026-2027 * :

Régime :

Demi-pensionnaire

Connaissez-vous déjà vos jours de demi-pension * :

Oui Non

Jours de demi-pension * :

Lundi
 Mardi
 Jeudi
 Vendredi

IMPORTANT : ce collège propose uniquement le forfait 4 jours demi-pension.

← PRÉCÉDENT

ENREGISTRER

SUIVANT →

Une vigilance particulière est requise concernant la saisie du numéro **INE** : un numéro erroné peut entraîner des répercussions sur le suivi des fréquentations et la facturation de l'élève.

Choix du forfait (jours de demi-pension)

Plusieurs situations possibles :

- **L'établissement propose uniquement un forfait 4 jours**
Les jours de demi-pension sont automatiquement sélectionnés.
Aucune action n'est requise de la part de la famille.
- **L'établissement propose plusieurs forfaits**

- **La famille connaît les jours souhaités**
Elle sélectionne les jours correspondants. Le forfait choisi ne pourra être modifié que lors de la campagne trimestrielle de changement de forfait en septembre 2026 ou à la fin de chaque trimestre.
- **La famille ne connaît pas encore les jours souhaités**
Elle doit cocher « Non » à la question « Connaissez-vous déjà vos jours de demi-pension ? ». Attention : dans ce cas, l'élève se verra automatiquement attribuer un forfait 4 jours à compter du 1er septembre, pour l'ensemble du mois. La famille disposera alors jusqu'au 30 septembre 2026 pour effectuer une demande de modification via le téléservice « Je change de forfait ou deviens externe », sous réserve de disposer d'une inscription valide. La modification prendra effet au 1er octobre 2026.

1.2.3 Informations tarification

ÉTAPE - QUOTIENT FAMILIAL

Identité du porteur du quotient familial

Information :

Le porteur du quotient familial est le représentant légal qui déclare l'enfant sur ses impôts.

Civilité * :

Monsieur Madame

Nom d'usage * :

Nom de naissance * :

Prénom (1) * :

Prénom (2) :

Prénom (3) :

Date de naissance * :

Vous avez la possibilité de saisir directement la date de naissance dans le champ.

Pays de naissance * :

Commune de naissance * :

Recherche ↻

Code postal

Commune

Quelle est la situation sociale du porteur du quotient familial * :

- Allocataire CAF ou MSA
 N'a pas d'aide sociale (avis d'imposition)
 Assistant(e) familial(e) (ASSFAM)
 Refuse de présenter des justificatifs (Tranche tarifaire maximale appliquée)
 Autre situation

← PRÉCÉDENT

ENREGISTRER

SUIVANT →

- **La famille perçoit des prestations sociales (CAF, MSA)**
Cocher la case "Allocataire CAF ou MSA"

Quelle est la situation sociale du porteur du quotient familial * :

Allocataire CAF ou MSA
 N'a pas d'aide sociale (avis d'imposition)
 Assistant(e) familial(e) (ASSFAM)
 Refuse de présenter des justificatifs (Tranche tarifaire maximale appliquée)
 Autre situation

Allocataire CAF ou MSA

Quotient familial d'après la CAF ou MSA :

La date de naissance n'est pas correctement formaté

Mois/Année du quotient familial :

La date de naissance n'est pas correctement formaté

Votre quotient familial a été remonté ? Est-il correct ? * : Oui Non

Tranche de quotient familial * :

Votre prix mensuel : Affichage prix encours de chargements...

[< PRÉCÉDENT](#) [ENREGISTRER](#) [SUIVANT >](#)

- L'identité du porteur du quotient familial doit être renseignée strictement à l'identique de celle enregistrée auprès de la CAF afin de permettre le calcul automatique du quotient familial d'avril 2026.
- En cas d'erreur dans le quotient familial affiché, ou si aucun quotient n'apparaît, le demandeur devra cocher « Non » à la question « Votre quotient familial a été remonté ? Est-il correct ? ».
Il devra alors télécharger l'attestation de quotient familial CAF d'avril 2026 (tout autre mois ne pourra être accepté) et renseigner le quotient familial figurant sur ce document.

- **La famille ne perçoit pas de prestations sociales**

Cocher la case "N'a pas d'aide sociale (avis d'imposition)"

Quelle est la situation sociale du porteur du quotient familial * :

Allocataire CAF ou MSA
 N'a pas d'aide sociale (avis d'imposition)
 Assistant(e) familial(e) (ASSFAM)
 Refuse de présenter des justificatifs (Tranche tarifaire maximale appliquée)
 Autre situation

N'a pas d'aide sociale (calcul quotient familial d'après votre avis d'imposition)

Numéro d'identification fiscale * :

Il est composé de 13 chiffres sans espace ni tiret.
Il est disponible sur :

- votre déclaration fiscale pré-imprimée
- votre avis d'imposition
- votre fiche de paie

Consentement * :

En cochant cette case, le porteur du quotient familial consent à ce que son numéro fiscal permette de récupérer le revenu fiscal de référence ainsi que le nombre de parts pour le calcul du quotient familial.

Votre revenu fiscal de référence d'après les Impôts :

Atteinte de données

Nombre de parts d'après les Impôts :

Vos revenus et nombre de parts ont été remontés ? Sont-ils corrects ? * : Oui Non

Calcul du quotient familial :

Tranche de quotient familial * :

Prix mensuel du forfait : Affichage prix encours de chargements...

[< PRÉCÉDENT](#) [ENREGISTRER](#) [SUIVANT >](#)

- La famille devra saisir son numéro fiscal afin de permettre la récupération du revenu fiscal de référence et du nombre de parts.

- En cas d'erreur dans les informations récupérées ou si aucune donnée fiscale n'apparaît, le demandeur devra cocher « Non » à la question « Vos revenus et nombre de parts ont été remontés ? Sont-ils corrects ? ». Il devra alors télécharger l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 et renseigner le revenu fiscal de référence ainsi que le nombre de parts figurant sur ce document.

- **Le demandeur est une famille d'accueil (ASSFAM)**

Cocher la case "Assistante familiale ASSFAM".

Quelle est la situation sociale du porteur du quotient familial * :

Allocataire CAF ou MSA
 N'a pas d'aide sociale (avis d'imposition)
 Assistant(e) familial(e) (ASSFAM)
 Refuse de présenter des justificatifs (Tranche tarifaire maximale appliquée)
 Autre situation

Assistant(e) familial(e)

Attestation de prise en charge * : Aucun fichier n'a été sélectionné

Tranche de quotient familial :

Votre prix mensuel : Affichage prix encours de chargements...

- Le demandeur devra télécharger l'attestation d'agrément (attestation de placement).

- **La famille ne dispose ni d'un avis d'imposition, ni d'une attestation CAF/MSA**

Cocher la case "Autre situation"

Quelle est la situation sociale du porteur du quotient familial * :

Allocataire CAF ou MSA
 N'a pas d'aide sociale (avis d'imposition)
 Assistant(e) familial(e) (ASSFAM)
 Refuse de présenter des justificatifs (Tranche tarifaire maximale appliquée)
 Autre situation

Autre situation

Attestation d'une structure sociale * : Aucun fichier n'a été sélectionné

Pièces autorisées : attestation d'assistante sociale, Maison des Solidarités MDS ou association.
 Les familles en cours de référencement CAF/MSA ou n'ayant aucun avis d'imposition à date.
 Cette attestation doit mentionner un quotient familial ou l'application de la tranche minimale.

Information sur tarification : Votre tarification restauration scolaire sera validée après analyse de votre demande.

- Il sera alors demandé de télécharger une attestation d'un travailleur social mentionnant un quotient familial ou, en cas de grande précarité, une demande d'attribution de la tranche minimale.

- **La famille ne souhaite pas communiquer ses informations CAF/MSA ou son avis d'imposition**

Cocher la case "Refuse de présenter des justificatifs"

Quelle est la situation sociale du porteur du quotient familial * :

- Allocataire CAF ou MSA
- N'a pas d'aide sociale (avis d'imposition)
- Assistant(e) familial(e) (ASSFAM)
- Refuse de présenter des justificatifs (Tranche tarifaire maximale appliquée)
- Autre situation

Refuse de présenter des justificatifs

Tranche de quotient familial :

Tranche 14

Votre prix mensuel :

Affichage prix encours de chargements...

← PRÉCÉDENT

ENREGISTRER 

SUIVANT →

- En l'absence de documents permettant de calculer le quotient familial, la famille se verra attribuer la tranche tarifaire maximale (tranche 14) pour l'ensemble de l'année scolaire.

1.2.4 Informations de paiement

Identité du payeur

Si le payeur est identique au porteur du quotient familial, cocher la case "oui" à la question "Le porteur du quotient familial est-il aussi le payeur ?".

Dans le cas contraire, sélectionner "Non" et renseigner l'identité du payeur.

Une attention particulière doit être portée à la saisie de l'adresse postale : Renseigner uniquement le numéro de rue dans le champ « numéro de voie », l'intitulé de la voie dans le champ « voie » (sans répéter le numéro), et ne pas saisir l'adresse complète dans une autre rubrique. Chaque élément doit être renseigné une seule fois.

ÉTAPE - PAYEUR

Information :

Le « payeur » est la personne (parent, représentant légal) qui va payer la restauration scolaire de l'élève.

Le porteur du quotient familial est-il aussi le payeur * :

Oui Non

Identité du payeur

Civilité du payeur * :

Monsieur
 Madame

Nom d'usage du payeur * :

Nom de naissance du payeur * :

Prénoms * :

Vous pouvez séparer les prénoms par des virgules (,).

Date de naissance du payeur * :

Coordonnées du payeur

Téléphone du payeur * :

Courriel du payeur * :

Numéro fiscal du payeur

Numéro fiscal du payeur :

Ce champ est facultatif. Il est composé de 13 chiffres sans espace ni tiret. Exemple : 1234567890123

En remplissant ce champ, le payeur consent à ce que son numéro fiscal permette de faire appel aux différents référentiels nationaux de la DGFIP, afin de rechercher et de restituer des éléments relatifs à l'état civil et l'adresse connus par la DGFIP.

Le payeur peut accéder à sa facture mensuelle depuis son espace personnel sur le site des Finances publiques (impots.gouv.fr) et, s'il le souhaite, demander sa dématérialisation.

Adresse postale du payeur

Attention :

Merci de bien décomposer l'adresse du payeur dans chacun des champs suivant. C'est à cette adresse que sera envoyée la facture mensuelle (appelée "avis de somme à payer").

Numéro de voie :

Saisissez uniquement le numéro de votre voie (5 chiffres maximum)

Exemple : 9 pour l'adresse 9 rue Edouard Branly

Bis, Ter... :

3 caractères maximum.

Voie * :

Renseignez uniquement la voie de votre adresse. Exemple : rue Edouard Branly. 30 caractères maximum. Merci d'utiliser les abréviations standards pour gagner de la place. (DB, AVE, SQ, CH...)

Bâtiment, Etage, Appartement... :

Exemple : Etage 2, Bâtiment C, Appartement 2G...

Lieu-dit :

Exemple : Hameau des Fleurs, Ferme des vaches...

Commune * :

Recherche

Code postal

Commune

← PRÉCÉDENT

ENREGISTRER

SUIVANT →

Mode de paiement

ÉTAPE - MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mode de paiement * :

Prélèvement automatique mensuel

Autres modes de paiement (CB, chèque, espèces, virement)

← PRÉCÉDENT

ENREGISTRER

SUIVANT →

Une facture lui sera adressée par voie postale (ou sur impots.gouv.fr dans le cas d'une demande de dématérialisation par la famille).

Deux options sont proposées :

- **Prélèvement automatique mensuel**

Le payeur sera prélevé chaque mois selon le calendrier de prélèvement et recevra la facture à titre informatif (aucune action ne sera requise de la part de la famille).

Le payeur devra télécharger son RIB, renseigner ses coordonnées bancaires et valider le mandat SEPA.

ÉTAPE – MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mode de paiement * : Prélèvement automatique mensuel
 Autres modes de paiement (CB, chèque, espèces, virement)

Objet du mandat * : RESTAURATION SCOLAIRE - Paiement RECURRENT

Important * : En validant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le Département de Seine-et-Marne à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Département de Seine-et-Marne. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le Département de Seine-et-Marne.

Désignation du créancier

Identifiant Créancier SEPA (ICS) : FR26ZZZ591630

Nom : Hôtel du Département

Adresse : 12 rue des Saints-Pères CS50377

Code postal : 77010

Ville : Melun Cedex

Pays : France

Désignation du titulaire du compte à débiter

Titulaire du compte à débiter * : Le titulaire du compte à débiter est le "payeur" désigné dans l'étape précédente "Payeur".

Désignation du compte à débiter

Titulaire du compte à débiter * :

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du titulaire * : Aucun fichier n'a été sélectionné

IBAN du titulaire * :

Par exemple : FR7630006000011234567890189

BIC du titulaire * :

Par exemple : AGRIFRPPXXX

Validation du mandat SEPA

Date de signature du mandat SEPA * : 08/04/2026

Validation du mandat SEPA * : En cochant cette case, je valide ce mandat SEPA.

← PRÉCÉDENT

ENREGISTRER

SUIVANT →

- **Autres modes de paiement**

Le payeur devra procéder au règlement selon les modalités indiquées sur l'avis de somme à payer. Il devra télécharger une attestation de domicile de moins de 3 mois correspond à l'adresse renseignée dans le formulaire.

Dans le cas où la famille est hébergée, le justificatif de domicile à télécharger doit être composé de l'un des éléments suivants :

- Une attestation d'hébergement délivrée par une structure sociale (type CCAS)

- Une attestation sur l'honneur de l'hébergeur (ami, membre de la famille, etc.) mentionnant l'adresse ainsi que l'identité de la famille hébergée, accompagnée d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'hébergeur, correspondant à l'adresse renseignée dans le formulaire d'inscription.

Si la famille souhaite solliciter une prise en charge au titre des fonds sociaux, elle doit sélectionner le mode de paiement « Autres modes de paiement » afin d'éviter tout prélèvement mensuel en cas d'accord de prise en charge.

ÉTAPE – MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mode de paiement * :

Prélèvement automatique mensuel

Autres modes de paiement (CB, espèces, virement)

Les chèques ne sont plus acceptés.

Justificatif de domicile ou attestation d'hébergement de moins de 3 mois * :

Aucun fichier n'a été sélectionné

Formats acceptés : pdf, jpeg, png, gif.

[← PRÉCÉDENT](#)

[ENREGISTRER](#)

[SUIVANT →](#)

Pour information, les factures de restauration scolaire sont également disponibles sur le site des impôts, dans la rubrique "Documents". Les familles peuvent y choisir de ne plus recevoir les avis de somme à payer par voie postale et de les consulter uniquement en ligne.

Attention : pour que les factures soient visibles sur le site des impôts, la famille doit avoir renseigné son numéro fiscal dans le formulaire d'inscription, ou avoir saisi l'identité du payeur strictement à l'identique de celle figurant sur son identité fiscale.

1.2.5 Rubriques à valider

ÉTAPE – RECUEIL DES CONSENTEMENTS

Information :	Les rubriques suivantes doivent être lues et acceptées pour finaliser votre inscription à la restauration scolaire.
Exactitude des renseignements * :	<input type="checkbox"/> Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration.
Acceptation * Règlement intérieur :	<input type="checkbox"/> Je reconnais avoir lu et accepté le règlement intérieur de la restauration scolaire.
Validité de la tranche * :	<input type="checkbox"/> Je reconnais être informé que les renseignements portés sur cette déclaration permettent de m'affecter une tranche tarifaire valable pour l'année en cours.
Données personnelles * :	<input type="checkbox"/> Je certifie avoir pris connaissance des engagements en matière de gestion de données personnelles. Conformément aux dispositions du Règlement n°2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données, les données à caractère personnel recueillies par Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, ayant pour finalité Garantir l'accès à la restauration scolaire pour tous les collégiens et gérer les inscriptions, seront conservées pour une durée de 36 mois à compter du départ de l'élève de l'établissement. La base légale du traitement est le contrat. Les données collectées seront communiquées aux personnes habilitées en charge du dispositif. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de portabilité en contactant le Délégué à la Protection des données par courriel : dpd@departement77.fr . Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Pour en savoir plus, reportez-vous à la politique de confidentialité du Département de Seine-et-Marne https://www.seine-et-marne.fr/fr/confidentialite .
Vérification, authenticité * :	<input type="checkbox"/> Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles 441-7 du code pénal.
Etape suivante :	A la fin de cette étape, cliquez sur "SUIVANT" : vous obtiendrez alors le RECAPITULATIF de votre demande, que vous pourrez modifier si besoin. N'OUBLIEZ PAS , ensuite, de cliquer sur "ENVOYER" pour envoyer votre demande. Vous recevrez alors un email indiquant que nous avons bien reçu votre demande.

← PRÉCÉDENT

ENREGISTRER

SUIVANT →

Il s'agit des clauses de consentement à valider obligatoirement.

En cliquant sur '[Règlement intérieur](#)', le document de la restauration scolaire sera téléchargé pour consultation.







1.3 Etape de confirmation et envoi de l'inscription

Avant la transmission de la demande d'inscription, un récapitulatif est proposé et doit impérativement être relu.

Pour finaliser la démarche, la famille doit cliquer sur « Valider ma demande », en haut ou en bas de la page.

À défaut, la demande restera enregistrée au statut de brouillon.

RÉCAPITULATIF DE LA DEMANDE 2026-2027 : INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE (FRAICHEUR) (BROUILLON)

 Demande N°312717	 Demandeur : 1 TEST	
1 TEST	 Bénéficiaire : Aucun bénéficiaire	
 Valider ma demande	 Modifier	 Supprimer

ÉTAPE - PRÉSENTATION INSCRIPTION 2026-2027

Conditions d'accès

Année scolaire concernée par l'inscription : 2026-2027
Collège pour 2026-2027 : MEAUX - PARC FROT

ÉTAPE - ELÈVE, RESTAURATION SCOLAIRE

Un e-mail est adressé au demandeur après la transmission du formulaire. Plusieurs situations peuvent se présenter :

- Le formulaire ne nécessite pas de contrôle par le département
La famille reçoit automatiquement un e-mail de **confirmation d'inscription**.
- Le formulaire nécessite un contrôle par le département
La famille reçoit un e-mail accusant bonne réception de la demande. **Celui-ci ne vaut pas validation de l'inscription.**
 - La demande est complète et validée par la DCEJ
La famille reçoit un second e-mail confirmant la validation de l'inscription.
 - La demande est incomplète (pièces justificatives non recevables)
La famille reçoit un e-mail l'invitant à se reconnecter afin d'effectuer les modifications demandées.
Après correction et renvoi, le formulaire sera de nouveau contrôlé par le département puis validé ou à nouveau signalé comme incomplet si nécessaire.

De: Département de Seine-et-Marne <nepasrepondre@departement77.fr>
Envoyé: Lundi 05 mai 2026 09:00
À: MARTIN Marc <Marc.Martin@email.fr>
Objet: Restauration scolaire : votre enfant est inscrit à la restauration scolaire

Madame, Monsieur Marc Martin,

Votre demande d'inscription à la restauration scolaire n°312703 est validée.

Votre enfant est désormais inscrit à la restauration scolaire.

Si vous n'avez pas indiqué le forfait (jours de demi-pension), merci de le faire en septembre et jusqu'au 30 septembre au plus tard sur vosdemarches.seine-et-marne.fr, onglet « Fraicheur – Je change de forfait ou deviens externe »

En cas de changement de payeur ou d'information de paiement j'utilise le formulaire « Fraicheur – Changement payeur / infos payeur »

Cordialement,

La régie de la restauration scolaire

Le Département de Seine-et-Marne

Pour toute question, rappeler le numéro de demande d'inscription et le contexte à

inscriptionrestau@departement77.fr

1.4 Les différents statuts de la demande

Statut	Signification
Brouillon	La demande a été entamée mais n'a pas été finalisée. Attention : il peut parfois manquer uniquement l'action d'envoi du formulaire (voir partie 1.5)
Inscription validée	La demande a été validée, soit automatiquement, soit après contrôle par le département. L'inscription est désormais visible sur le logiciel Fraicheur.
En cours de validation	La demande est en cours de contrôle par le département.
Incomplète	La demande a été contrôlée par le département et nécessite des modifications de la part de la famille.
En cours de contrôle	Après modification par la famille suite à un statut « Incomplète », la demande est de nouveau en cours de vérification par le département.
Erreur doublon INE	L'inscription n'a pas pu être transmise dans l'outil Fraicheur car une autre inscription pour la même année scolaire existe déjà avec le même INE. Il convient de vérifier le numéro INE renseigné dans le formulaire. Si celui-ci correspond bien à l'élève et qu'aucune autre inscription n'a été effectuée, merci de contacter inscriptionrestau@departement77.fr . Si le numéro INE était erroné, la famille devra compléter un nouveau formulaire avec le bon INE.

2. Changements de situation d'un élève

2.1 Changement d'informations sur le payeur

Le téléservice de modification des informations du payeur est accessible tout au long de l'année scolaire à partir d'août 2026 sur le Portail Famille, via le téléservice « Fraicheur – changement payeur ou infos payeur ».



Son utilisation est conditionnée à l'existence d'une inscription valide et visible dans l'outil de gestion Fraicheur (statut de la demande "inscription validée").

Ce téléservice permet de :

- Modifier l'identité complète du payeur
- Mettre à jour certaines informations du payeur déclaré lors de l'inscription :
 - o Adresse postale
 - o Adresse e-mail
 - o Numéro de téléphone
 - o Mode de paiement
 - o RIB

2.2 Changement de régime/forfait de l'élève


Le téléservice de changement de régime ou de forfait est accessible durant le mois de septembre puis à la fin de chaque trimestre, pour une demande applicable au trimestre suivant, selon le calendrier de campagne transmis aux établissements et sur l'ENT par le département.

Il est disponible via le téléservice « Fraicheur - je change de forfait ou deviens externe » et nécessite une inscription valide et visible dans l'outil de gestion Fraicheur.




Ce téléservice permet de :

FRAICHEUR – JE CHANGE DE FORFAIT OU DEVIENS EXTERNE

 Demande N°312706 (Brouillon)

 Demandeur :

 Bénéficiaire :

ÉTAPE – PRÉSENTATION

Bienvenue :

Ce téléservice permet de modifier l'inscription votre enfant à la restauration scolaire concernant :

- Son forfait : 1 jour, 2 jours, 3 jours, 4 jours, ainsi que les jours de restauration choisis,
- Son régime : externe, interne ou demi-pensionnaire.

A NOTER : si vous n'avez pas renseigné votre forfait dans l'inscription, il a été mis à 4 jours automatiquement (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Si c'est le forfait souhaité, ce n'est pas la peine de remplir ce formulaire.

Contacts :

Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce formulaire, merci de nous de contacter :

- à l'adresse email inscriptionrestau@departement77.fr,
- ou d'appeler le 01.64.14.77.77, du lundi au vendredi de 8h à 18h sans interruption.

Conditions d'accès

Année scolaire concernée par l'inscription :

2025-2026

Collège pour 2025-2026 * :

AVON - LA VALLEE

Si votre collège pour 2025-2026 n'apparaît pas dans la liste ci-avant, c'est qu'il ne fait pas partie des 122 collèges participant au dispositif. Merci de contacter le Secrétaire général de votre collège pour plus d'information.

Si tel est le cas vous ne devez pas remplir ce formulaire. Pour le quitter, fermez simplement la page.

Attention :

Ce formulaire est destiné aux élèves qui ont déjà fait une inscription en 2025-2026.

Si ce n'est pas, merci de renseigner d'abord une inscription, en allant dans l'onglet "MES DEMANDES", carte "Restauration scolaire", puis carte "Inscriptions 2025-2026 (Hors foyers sociaux)".

ASE, foyers, associations... :

Si l'inscription concerne un élève hébergé en foyer, merci d'utiliser le téléservice dédié, en allant dans l'onglet "MES DEMANDES" et en cliquant sur la carte "Association".

Pensez à enregistrer :

Le bouton "ENREGISTRER" permet d'enregistrer les valeurs que vous avez renseignées.

Le bouton "SUIVANT" enregistre et passe à l'étape suivante si tous les champs obligatoires ont été renseignés.

ENREGISTRER 

SUIVANT 

ÉTAPE – ELÈVE, RESTAURATION SCOLAIRE

Information :

Les champs munis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Identité de l'élève

Nom de l'élève* :

Prénoms de l'élève :

Vous pouvez ajouter l'ensemble des prénoms, séparés par des virgules (,)

Date de naissance de l'élève* :

Vous avez la possibilité de saisir directement la date de naissance dans le champ.

INE de l'élève (Identifiant National Elève)* :

Cet identifiant est composé de 9 chiffres et 2 lettres. Exemple : 123456789AB

Il se trouve sur un bulletin scolaire si votre enfant est déjà scolarisé au collège, ou bien sur un certificat de scolarité qui sera à demander au directeur de l'école primaire de votre enfant.

Cohérence INE / Date de naissance :

En cas d'échec (KO), merci de vérifier que la date de naissance et l'INE de l'élève sont corrects. Les ressaisir si l'un ou l'autre était faux.

En cas d'erreur persistante, ce n'est pas grave, merci de continuer à remplir ce formulaire.

Restauration scolaire

Quel est le changement de situation de l'élève* :

L'élève change de forfait

L'élève devient externe

Authenticité* :

Je certifie exactes les informations contenues dans ce formulaire.

← PRÉCÉDENT

ENREGISTRER



SUIVANT →

- Modifier le régime de l'élève :
 - Passage en **externe**,
 - Passage en **demi-pensionnaire**, si une inscription à la restauration scolaire existe déjà pour l'année. À défaut, la famille devra effectuer une inscription via le téléservice dédié (voir partie 1).
- Modifier le forfait de l'élève, c'est-à-dire les jours de demi-pension, lorsque l'établissement propose plusieurs forfaits. Si le collège propose seulement un forfait unique de 4 jours, le téléservice ne permettra pas la saisie d'une demande de changement de forfait par la famille.

Pour que la demande soit prise en compte, la famille doit renseigner les informations strictement à l'identique de celles indiquées lors de l'inscription (collège, nom, prénom, date de naissance et numéro INE de l'élève).

La demande doit être confirmée après relecture du récapitulatif, en cliquant sur « Envoyer ».

RÉCAPITULATIF DE LA DEMANDE FRAICHEUR – JE CHANGE DE FORFAIT OU DEVIENS EXTERNE (BROUILLON)

 Demande N°312706	 Demandeur : Julie ANDRE	
Julie ANDRE	 Bénéficiaire : Aucun bénéficiaire	
<input checked="" type="button" value="✓ Valider ma demande"/>	<input type="button" value="Modifier"/>	<input type="button" value="Supprimer"/>

ÉTAPE – PRÉSENTATION

Conditions d'accès

Année scolaire concernée par l'inscription : 2025-2026
Collège pour 2025-2026 : AVON – LA VALLEE

ÉTAPE – ELÈVE, RESTAURATION SCOLAIRE

Identité de l'élève

Nom de l'élève : test
Prénoms de l'élève : test
Date de naissance de l'élève : 01/12/2025
INE de l'élève (Identifiant National Elève) : 123456789AB
Cohérence INE / Date de naissance : KO

Restauration scolaire

Quel est le changement de situation de l'élève : L'élève devient externe
Authenticité : Je certifie exactes les informations contenues dans ce formulaire.

CONFIRMATION DE DEMANDE

Voulez-vous valider la demande avec les informations ci-dessus ?

<input checked="" type="button" value="✓ Valider ma demande"/>	<input type="button" value="Modifier"/>
--	---

Attention :

- Les changements prennent effet au 1er jour du mois suivant.
- Toute demande est irrévocable pour l'ensemble du trimestre. La famille devra attendre la prochaine campagne pour effectuer une nouvelle modification.

3. Changement de collège de l'élève

Deux situations peuvent se présenter :

- L'élève rejoint un collège hors régie de la restauration scolaire de Seine-et-Marne
 - Le collège d'origine doit informer inscriptionrestau@departement77.fr du départ de l'élève et effectuer une remise d'ordre de la date de départ de l'élève jusqu'à la fin du mois en cours.
- L'élève rejoint un collège relevant de la régie de la restauration scolaire de Seine-et-Marne
 - Le collège d'origine doit informer inscriptionrestau@departement77.fr du départ de l'élève et effectuer une remise d'ordre de la date de départ de l'élève jusqu'à la fin du mois en cours.
 - Le département procède à la clôture de l'inscription de l'élève dans l'établissement d'origine et informe la famille par e-mail qu'une nouvelle inscription doit être réalisée sur le Portail Famille pour le nouvel établissement (voir partie 1).
 - Le collège d'accueil doit s'assurer que la famille effectue la nouvelle inscription et réaliser une remise d'ordre du début du mois jusqu'au premier jour de fréquentation de la restauration scolaire dans le nouvel établissement.

4. Assistance pour les familles

Pour toute question relative au parcours en ligne ou aux conditions de la restauration scolaire :

- Consulter le guide d'inscription pas à pas
- Contacter inscriptionrestau@departement77.fr ou le 01 64 14 77 77 (numéro d'assistance, aucune inscription par téléphone)

Afin de permettre un traitement rapide des demandes, il est nécessaire de fournir les informations suivantes :

- Nom, prénom, INE et collège de l'élève
- Nom et prénom du demandeur (titulaire du compte sur le portail)
- Description de la problématique rencontrée